

- .NG.J.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHINGERI

Ruhengeri, le 21 septembre 1957.-

N° 2.836/C.A.C.

OBJET:

Bois Régie briques.



A Monsieur l'Agent d'Élevage Verlende

à

M U K I N G C .-

=====

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien du 18 septembre, renseignements pris il s'avère que la Régie briques a une réserve suffisante de bois. Il est par conséquent contre-indiqué d'acheter le bois du programme d'amélioration des pâturages.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,

J. DE MAN.-